



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT # AG-052-2022

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la susdite ville centre, à toutes les personnes intéressées de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel :

QUE le règlement # AG-052-2022 décrétant une dépense et un emprunt au même montant de 87 400 \$ pour l'acquisition d'une camionnette et équipements connexes pour premiers répondants au Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 19 avril 2022

Avis de motion : 19 avril 2022

Adoption du règlement : 20 juin 2022

Approbation des personnes habiles à voter : 29 juin 2022

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 14 septembre 2022

QUE ce règlement peut être consulté en tout temps sur le site Internet au www.lacmasson.com. Le règlement # AG-052-2022 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE depuis le 28 octobre 2020, en vertu du règlement # AG-049-2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 28 septembre 2022.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 28 septembre 2022 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____